

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 032-23 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'instruction des avis sur les documents d'urbanisme et du contrôle des raccordements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Vincent Boulnois à Luc Berthoud - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 6

Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 032-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'instruction des avis sur les documents d'urbanisme et du contrôle des raccordements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé de l'instruction des avis sur les documents d'urbanisme et du contrôle des raccordements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé :

- de rédiger les avis techniques sur les demandes d'autorisations d'urbanisme sur les volets alimentation en eau potable (AEP), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP),
- d'émettre des prescriptions techniques sur le terrain en vue des raccordements aux réseaux humides des constructions,
- de suivre la réalisation d'opérations immobilières en vue de délivrer des certificats de conformité aux constructeurs,
- de conseiller les maîtres d'ouvrage et particuliers dans leurs projets d'urbanisme.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé de l'instruction des avis sur les documents d'urbanisme et du contrôle des raccordements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

- Instruire les dossiers de demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, divisions parcellaires...) sur les volets eau potable, assainissement, eaux pluviales.
- Renseigner les usagers sur les procédures techniques et administratives dans le respect des règlements eau potable, assainissement et des cahiers de prescriptions.
- Assurer le suivi opérationnel des branchements et des dispositifs de gestion des eaux pluviales auprès des pétitionnaires, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage.
- Fournir des recommandations et des prescriptions techniques aux pétitionnaires.
- Participer et organiser au besoin des investigations supplémentaires : traçage de conduites, inspection caméra, contrôle teinte...
- Consulter et prendre en compte les recommandations des autres services et des exigences complémentaires sur les rejets non domestiques, l'assainissement non collectif et les périmètres de protection des ressources en eau.
- Préconiser les installations de comptage de chantier pour les opérations immobilières.
- Surveiller l'application des cahiers des charges lors des chantiers d'opérations immobilières.
- Contrôler la conformité des raccordements aux réseaux humides et des dispositifs intérieurs de comptage dans les bâtiments collectifs.
- Rédiger les certificats de conformité et les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les communes.
- Préparer et transmettre les éléments de facturation au service concerné.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être de préférence titulaire d'un diplôme de type Bac+2 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ou de l'environnement, ou génie civil, ou bâtiment,
- expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans un domaine de compétences similaires, ou au sein d'un bureau d'études maîtrisant les techniques de conception des réseaux humides,
- connaissances en hydraulique, réseaux d'eau potable et d'assainissement, travaux publics, voiries réseaux divers, environnement,
- connaissances des règlements d'eau et d'assainissement, du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, des codes de l'environnement et de l'urbanisme,
- notions concernant le code de la construction et du code de l'environnement,
- savoir lire des plans, et plus particulièrement concernant des réseaux divers, constructions, bâtiments,
- maîtrise impérative des outils bureautiques,
- maîtrise des logiciels de SIG et de gestion de suivi technique des demandes des usagers,
- qualités relationnelles, sens du contact et du service public, diplomatie,
- pédagogie vis-à-vis des différents usagers et professionnels de la construction,
- autonomie et esprit d'équipe,
- aisance rédactionnelle, esprit de synthèse,
- respect des délais, sens des priorités.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **032-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'instruction des avis sur les documents d'urbanisme et du contrôle des raccordements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29104H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29104H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023